

PATCHS REGARDS DEFATIGANTS OPAQUE COSMOS Organic*

*COSMOS Hors actif

Ultrafrais, les patchs regards défatigants sont de véritables soins SOS après une longue journée ou une courte nuit!



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	65,50		65,50
	BLEUET FLEUR EF STAB COSMOS ORIGINE FRANCE 404113BLEU001-99F	Centaurea Cyanus Flower Water (and) Sodium Benzoate (and) Potassium Sorbate (and) Citric Acid	20,00	Eau végétale	20,00
B	GLYCERINE BIO AMI XG FNCS-PC	Glycerin Xanthan Gum	3,00 0,50	Humectant Agent rhéologique	3,00 0,50
	VERDESENCE™ GLUCOMANNAN	Glucomannan	0,70	Agent rhéologique	0,70
C	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	5,00		5,00
	TRICALCIUM CITRATE M1098	Calcium Citrate	2,00	Agent opacifiant	2,00
D	SACRED PATCH® BC10022	Water (and) Glycerin (and) Pentylen Glycol (and) Algin (and) Caprylyl Glycol (and) Glyceryl Polyacrylate (and) Sodium Hyaluronate (and) Pullulan (and) Aphanethece Sacrum Polysaccharides	2,00	Actif apaisant	2,00
	GEOGARD® ECT (CQ Masso)	Benzyl Alcohol (and) Salicylic Acid (and) Glycerin (and) Sorbic Acid	1,00	Conservateur	0,00
E	SOLUTION DE SOUDE A 20%	Water (and) Sodium Hydroxide	0,30	Ajusteur de pH	0,24

PROCESS

Chauder la phase A à 80°C. Réaliser le premix de la phase B puis l'introduire dans la phase A sous agitation et homogénéiser pendant 10min. Introduire le premix de la phase C puis les phases D puis E et homogénéiser. Enfin, couler à chaud dans les moules.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : Gel solide blanc opaque

pH : 6,0 - 6,5

Viscosité : N.A.



Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.
Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjonctions ni le process d'obtention de la matière première.